



UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR

ECOLE DOCTORALE
DE MATHÉMATIQUES
ET INFORMATIQUE (ED-MI)

PROCÉDURE DE NOUVELLES INSCRIPTIONS

1. DESCRIPTION DE LA PROCÉDURE DE NOUVELLES INSCRIPTIONS

Cette procédure comprend les étapes suivantes :

- **Etape 1 : Appel à candidature**
 - Qui : Directeur de l'Ecole doctorale ;
 - Quoi : Avis d'appel à candidature ;
 - Comment : par diffusion sur le site WEB de l'UCAD, affichage et par courrier administratif ;
 - Pourquoi : dépôt des dossiers de candidature ;
 - Quand : première semaine du mois d'octobre ;
- **Etape 2 : Dépôt de candidature**
 - Qui : Candidats à la thèse ;
 - Quoi : dossier de candidature ;
 - Comment : en physique et en numérique ;
 - Pourquoi : avis de réception de candidature ;
 - Quand : au plus tard le dernier jour ouvré du mois de novembre ;
- **Etape 3 : Réception des dossiers de candidature**
 - Qui : Secrétariat administratif de l'ED ;
 - Quoi : recevoir les dossiers de demande de candidature ;
 - Comment : en physique et en numérique avec accusé de réception ;
 - Pourquoi : complétude et recevabilité administrative ;
 - Quand : dès dépôt de la candidature et au plus tard 48 heures après ;
- **Etape 4 : Traitement des dossiers**
 - Qui : Secrétariat administratif et scientifique ;
 - Quoi : classer les dossiers de demande par formation doctorale ;
 - Comment : en créant une base de données numérique et physique par formation doctorale ;
 - Pourquoi : en vue de la pré-sélection
 - Quand : dans la première semaine du mois de décembre ;
- **Etape 5 : Pré-sélection des dossiers de candidature**
 - Qui : Formation doctorale ;
 - Quoi : analyse scientifique des dossiers de demande d'admission ;
 - Comment : vérification de la conformité aux critères d'admission et/ou audition des candidats ; liste des candidats présélectionnés ;



UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR

ECOLE DOCTORALE
DE MATHÉMATIQUES
ET INFORMATIQUE (ED-MI)

- Pourquoi : sélection des candidats ;
- Quand : deux semaines après le traitement des dossiers ;
- **Etape 6 : Sélection des candidats**
 - Qui : Conseil scientifique et pédagogique ;
 - Quoi : valider la sélection des candidats ;
 - Comment : étude des dossiers présélectionnés ; liste des candidats sélectionnés ;
 - Pourquoi : admission des candidats ;
 - Quand : première quinzaine du mois de janvier.
- **Etape 7 : Admission**
 - Qui : Le Directeur de l'Ecole doctorale ;
 - Quoi : transmission de la liste des candidats admis aux Établissements ;
 - Comment : par courrier administratif ;
 - Pourquoi : inscription en thèse ;
 - Quand : au plus tard fin janvier.

2. ENREGISTREMENTS

- Liste des critères d'admission ;
- Éléments du dossier (Diplômes, Promesse ou Attestation de Financement, Charte de la thèse, Formulaire de demande d'admission, Projet de thèse, Document de co-tutelle) ;
- Liste des candidats présélectionnés pour audition ;
- Accusé de réception de la candidature ;
- Registre /Base de données d'enregistrement des thèses par formation doctorale ;
- Liste des candidats sélectionnés ;
- Procès-verbal d'admission;
- Feuille de présence des membres de la commission d'admission.
- Appel à candidature selon le modèle type

3. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Point 1 : Tout autre canal de diffusion (mailing-liste, contacts personnel, ...) peut être utilisé.

Point 5 : Chaque École doctorale doit élaborer et publier les critères d'admission en thèse ainsi que les critères d'audition.



UNIVERSITE
CHEIKH ANTA DIOP
DE DAKAR

ECOLE DOCTORALE
DE MATHÉMATIQUES
ET INFORMATIQUE (ED-MI)

Les doctorants en première année de thèse doivent formuler soit une demande d'admission, soit une demande d'équivalence en ligne: equivalence.ucad.sn

Diplômes à fournir :

- photocopies légalisées par la police, gendarmerie ou la représentation diplomatique de tous les diplômes et relevés de notes du baccalauréat jusqu'au dernier diplôme pour lequel l'admission est sollicitée.

Pièces à fournir :

1. Une demande d'admission adressée au chef d'établissement.
2. Documents traduits par un traducteur assermenté, un agent diplomatique ou un membre qualifié du personnel enseignant de l'université pour ceux délivrés dans une langue autre que le français.
3. Photocopie légalisée de la carte d'identité nationale ou du passeport.
4. Curriculum Vitae.
5. Chartes des thèses (à signer par le candidat, le Directeur de thèse, le Directeur du Laboratoire, le responsable de la formation doctorale et le Directeur de l'Ecole Doctorale)
6. Formulaire d'admission signé par le candidat, le Directeur de thèse, le Directeur du Laboratoire, le Responsable de la formation Doctorale et le Directeur de l'Ecole Doctorale.
7. Projet de thèse en quelques pages
8. Copie de la convention de cotutelle de thèse (Pour les thèses en cotutelle)
9. Copie de l'attestation de bourse si vous êtes boursier (optionnel)